

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

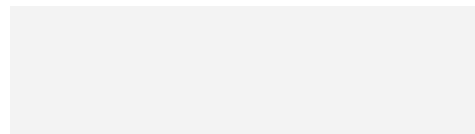
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 274 ET 274-01

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 274	Relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils Adoption par le conseil : 13 mai 2014 Approbation par le ministère des Transports du Québec : 30 septembre 2014, conformément à l'article 627 du <i>Code de la sécurité routière</i> (RLRQ, chapitre C-24.2)
Règlement 274-01	Modifiant le Règlement 274 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils Adoption par le conseil : 19 août 2014 Approbation par le ministère des Transports du Québec : 30 septembre 2014, conformément à l'article 627 du <i>Code de la sécurité routière</i> (RLRQ, chapitre C-24.2)

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 octobre 2014.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier